



L'Association « les Peintres du Gaillacois » vous propose d'exposer quelques-unes de vos œuvres au :

65^{ème} SALON DES PEINTRES DU GAILLACOIS

A cette occasion, l'association aura le plaisir de recevoir l'artiste peintre **Meskar** invitée d'honneur. Cette année, une partie du salon sera consacrée au thème :

«Voyage»

Le thème est facultatif.

Ce 65^{ème} salon aura lieu à la salle de spectacles Rives Thomas à Gaillac du **samedi 18 avril** à partir de 14:00 au **dimanche 26 avril 2026** à 17:00. Il sera ouvert tous les jours (entrée libre) de 14h00 à 19h00, (excepté le dimanche 26 avril).

VERNISSAGE : le samedi 18 avril 2026 à 18:00

Pour vous inscrire au prochain salon, veuillez nous retourner avant le **21 mars 2026** le coupon joint, dûment complété et accompagné d'un chèque de 25 euros libellé au nom de «Les Peintres du Gaillacois», le catalogue sera offert aux exposants. Cette contribution participe à l'organisation de l'évènement dans son ensemble. Plusieurs prix seront décernés lors du vernissage et un prix du public sera attribué par les visiteurs de l'exposition qui pourront voter dans une urne mise à leur disposition.

Voici quelques recommandations concernant votre éventuelle participation :

- vous disposez d'un accrochage de **trois** œuvres originales, les copies d'œuvres connues ou classiques ne seront pas acceptées excepté si elles comportent la mention « d'après... ». Au-delà des formats 40F, 40M et 40P, seulement deux toiles seront acceptées. Dans la limite des emplacements disponibles, l'association vous offre la possibilité d'effectuer deux inscriptions pour 50 € (exemple : sculpture et peinture).
- **L'association se réserve le droit de ne plus admettre d'inscription au-delà de la capacité d'accueil de la salle de spectacles de Gaillac.**
- les aquarelles, pastels et photographies doivent être encadrés et les sculptures accompagnées de leur socle,
- les pinces et les sous-verres seront refusés,
- au dos de chaque œuvre doivent figurer son titre, le nom de l'auteur, et éventuellement son prix (encadrement compris). Il devra également s'y trouver, pour celle à accrocher, **un système d'attache correct et solide** (voir la rubrique conseil d'accrochage sur notre site artgaillac.com),
- nous vous rappelons que l'exposition se déroulant dans un lieu public, vous ou certaines de vos œuvres, êtes susceptibles d'être photographiés. Chaque exposant autorise, gracieusement, l'association « Les Peintres du Gaillacois » à utiliser ces images dans les différents supports de communication et à les diffuser dans divers médias.

- en cas de vente, 10% du montant de cette dernière seront reversés à l'association; les ventes restent l'entièr responsabilité de chaque artiste qui devra se conformer aux règles fiscales en vigueur.
 - l'association et la Mairie de Gaillac déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, vol, dégâts divers ou incendie, en fonction de la législation en vigueur dans le monde de l'art, chaque artiste est censé prendre une assurance personnelle.
 - un catalogue contenant les titres des œuvres exposées (sous réserve de la réception du coupon de participation avant le **21 mars 2026**) sera édité et vendu 3€00 durant le salon.
- **les œuvres seront déposées à la Salle de Spectacles :**
- Le jeudi 16 avril de 10h00 à 20h00 pour les peintres et les photographes et le vendredi 17 avril de 10h00 à 20h00 pour les sculpteurs, l'accrochage des œuvres étant de la responsabilité exclusive de l'Association.**
- **Et elles devront être impérativement retirées :**
- Le dimanche 26 avril de 17h à 20h pour les sculpteurs et le lundi 27 de 10h00 à 14h00 pour les peintres et les photographes.**

La signature du bulletin d'inscription joint équivaut à une acceptation du présent règlement et exclut tout recours contre l'association.

En vous remerciant de participer à notre 65^{ème} Salon et dans l'attente du plaisir de vous y accueillir,

Pour la Présidente.



PS : Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur notre exposition, vous pouvez nous contacter en allant sur notre site : www.artgaillac.com, ou bien nous joindre aux numéros suivants : 06 78 70 71 93, 06 07 94 04 02.

Et avec votre accord tacite, nous nous réservons le droit d'utiliser les photographies des œuvres exposées sur celui-ci.

Merci de bien vouloir adresser votre coupon de participation ou toute autre correspondance à :

Madame Nicole Gilles
48, chemin des Quintals
81600 Gaillac

NB : Le coupon joint se trouve également dans la rubrique Bulletin d'inscription sur notre site « artgaillac.com.



Partie à conserver par l'exposant

COUPON DE PARTICIPATION au 65^{ème} SALON de PRINTEMPS 2026
Thème : «**Voyage**»

| NOM : | Prénom : | Pseudo : | | | |
|----------|----------|----------------------|--------|-----|------|
| Nature * | Titre | Participe au thème → | Oui ** | non | Prix |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

* Huile, aquarelle, pastel, acrylique, mixte, sculpture, photo

**Une seule œuvre sera admise dans le thème

-----X-----

Partie à nous renvoyer avant le 21 mars



Coupon à adresser à l'attention de :

Mme Nicole Gilles
48, chemin des Quintals
81600 - Gaillac

avant le 21 mars 2026

COUPON DE PARTICIPATION au 65^{ème} SALON de PRINTEMPS 2025
Thème : «**Voyage**»

| NOM : | Prénom : | Pseudo : |
|------------|-------------|----------------------|
| Adresse : | | |
| Courriel : | Téléphone : | |
| Nature * | Titre | Participe au thème → |
| | | |
| | | |
| | | |

* Huile, aquarelle, pastel, acrylique, mixte, sculpture, photo

** Une seule œuvre sera admise dans le thème

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Lu et approuvé, le

Signature

NB : Si un pseudonyme est indiqué, ce dernier figurera dans le catalogue à côté de votre nom.